

REGLEMENT PARTICULIER

34^{ème} Rallye Régional de NEUFCHATEL EN BRAY

16 Avril 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa fédéral

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 3 Avril 2017

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 15 avril 2017 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site la BOUTONNIERE)

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2.6P RECONNAISSANCES page 3 du présent règlement particulier. Samedi 15 avril 2017 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents et des voitures : Cf. Article 1.3 VERIFICATIONS page 2 du présent règlement particulier. Samedi 15 avril 2017 de 14h15 à 19h00 pour les documents et de 14h30 à 19h15 pour les voitures

Heure d'ouverture du parc de départ : Samedi 15 avril 2017 à 14h30 (Parc gardé durant la nuit)

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Samedi 15 avril 2017 à 18h15 à la BOUTONNIERE

Publication de la liste des équipages autorisés à prendre part à la course : Samedi 15 avril 2017 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 15 avril 2017 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Conférence aux pilotes : Un communiqué de la direction de course sera distribué lors de la remise du carnet d'itinéraire (**Ce communiqué aura valeur contractuelle**)

Heure de départ du 1^{er} concurrent : La BOUTONNIERE le Dimanche 16 Avril à 8H00

Arrivée du 1^{er} concurrent : à La BOUTONNIERE le Dimanche 16 Avril à 16h34

Publication des résultats provisoires : Dimanche 16 Avril 2017 à la BOUTONNIERE au Parc fermé dans le délai de 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture (CH8A)

Publication des résultats du rallye : Dimanche 16 Avril 2017 à la BOUTONNIERE au Parc fermé, à la fin du délai de réclamation

Remise des prix : Dimanche 16 Avril 2017 à la BOUTONNIERE, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE (Organisateur administratif) et l'Ecurie Brayonne Automobile (Organisateur technique) organisent samedi 15 et dimanche 16 Avril 2017 le 34^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY.

Le présent règlement a été enregistré auprès du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie le **23/01/2017** sous le numéro **9** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **82** en date du **23/01/2017**

Organisateur technique

ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE - Président : M. Benoit DEBEAUVAIS

Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Téléphone : 06 14 85 59 96

Permanence du Rallye : Avant le rallye, au Secrétariat du rallye

Durant le rallye, au PC, Parc de la Boutonnière

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : FAUVEL Serge

Membres : GAILLARD Dominique

WICO Michel

Directeur de Course : VERGNORY Hubert 1317 / 7092

Adjoint : MAIQUET Annick

CALOIN Xavier

LEBEL Chantal

MEMPIOT Aurélien 1317 / 175142

Adjoints au directeur de course : DANIEL Gilles
: MAWDSLEY Erwin

Médecins : P.C. : Docteur CARON
MENONVAL : Docteur OTHMAN
MASSY-FONTAINE : Docteur LEMRINI

Commissaires Techniques : BRAURE Laurent (Responsable)
DUROU Herve
SALENNE Jacques
GUILLEUX Patrick

Chargés des relations avec les concurrents (CRAC) : Claude CHRISTEL 1303 / 9367

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} RALLYE DE NEUFCHATEL EN BRAY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 Coefficient 2
- Le Championnat du Comité Régional de Normandie.
- Le Challenge de l'E.B.A. pour les membres 2017 de l'E.B.A.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par e-mail. Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 15 avril 2017 de 14 h 15 à 19 h 00 à LA BOUTONNIERE.
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 15 avril 2017 de 14 h 30 à 19 h 15 à LA BOUTONNIERE.
Les vérifications finales seront effectuées : Garage AUGUSTE
Adresse : 1 Rue Testu 76270 NEUFCHATEL EN BRAY
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY doit adresser au secrétariat du rallye (*cachet de la poste faisant foi*) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée (*Il est demandé aux concurrents de fournir une adresse électronique valide.*) **avant le lundi 3 Avril 2017, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : Copie des licences et permis de conduire.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; à défaut, le concurrent sera mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Le parc d'assistance est situé Zone Industrielle Sainte RADEGONDE (Suivant le carnet d'itinéraire)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et facultatives seront transmises aux concurrents par un additif de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives. L'attention des concurrents est attirée sur le **strict respect des emplacements définis et de la propreté pour la numérotation des véhicules et la publicité à apposer sur les voitures.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY représente un parcours de 132Kms.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir 4 fois d'une longueur totale de 36,000 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5-7 Mont D'aulage (2.900 Kms x4 =11,600 Kms)
- ES 2-4-6-8 MASSY-FONTAINE (6,100 Kms x4 =24,400 Kms)

L'itinéraire horaire figure en annexe

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 15 Avril 2017 de 8h30 à 19h30. L'organisateur mettra en place un dispositif de contrôle, les concurrents sont tenus au strict respect des règles du Code de la Route et des injonctions des personnels délégués aux contrôles des reconnaissances. Tout manquement dûment constaté et rapporté à l'organisateur ou à la direction de course sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et sera traitée comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLE ORANGE

- Chef de poste : CHASUBLE ORANGE BARREE

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- Coupes : Nombreuses Coupes
- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.**

Classes récompensées: Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

- Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S
- Classe FA/A6 : A6 et A6K
- Classe FA/A5 : A5 et A5K
- Classe R3 : R3a, R3b, R3c

Tableau des primes (€)

	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}
Scratch	350	300	250		
Classes 1 à 3 partants	145				
Classes 4 à 5 partants	215	145			
Classes 6 de 10 partants	225	170	70		
Classes + de 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines si 2 Partantes minimum	145				

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 Avril 2017 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

Annexe 1 – Itinéraire - Horaire

CONTROLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°1						
H-60	Voiture tricolore				7h00	
H-45	Voiture organisation				7h15	
H-45	Voiture AUT				7h15	
H-35	Voiture Observation				7h25	
H-30	Voiture info sono				7h30	
H-25	000				7h35	
H-15	00				7h45	
H-5	0				7h55	
SECTION N° 1					1ère Voiture	120ème Voiture
CH N°0	PODIUM	0.000	-		8 h 00	10 h 00
CH N°0a	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h05	8 h 05	10 h 05
CH N°0b	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0 h 20	8 h 25	10 h 25
CH N°1	RUE DU FOUR A CHAUX	6.700	6.100	0 h 08	8 h 33	10 h 33
DEPART E.S.1	RUE DU FOUR A CHAUX	0.100	-	0 h 03	8 h 36	10 h 36
ARRIVEE E.S.1	D56	6.700				
CH N°2	FOLLEMPRISE - MASSY	20.800	14.100	0 h 22	8 h 58	10 h 58
DEPART E.S.2	FOLLEMPRISE - MASSY	0.200	-	0 h 03	9 h 01	11 h 01
ARRIVEE E.S.2	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.600				
CH N°2a	PARC REGROUPEMENT	8.300	15.000	0 h 15	9 h 16	11 h 16
SECTION N°2						
	000				10h01	
	00				10h06	
	0				10h11	
SECTION N°2						110ème V
CH N°2b	PODIUM	0.000	-	1 h 10	10 h 26	12 h 16
CH N°2c	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h05	10 h 31	12 h 21
CH N°2d	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0 h 20	10 h 51	12 h 41
CH N°3	RUE DU FOUR A CHAUX	6.700	6.100	0 h 08	10 h 59	12 h 49
DEPART E.S.3	RUE DU FOUR A CHAUX	0.100	-	0 h 03	11 h 02	12 h 52
ARRIVEE E.S.3	D56	6.700				
CH N°4	FOLLEMPRISE - MASSY	20.800	14.100	0 h 22	11 h 24	13 h 14
DEPART E.S.4	FOLLEMPRISE - MASSY	0.200	-	0 h 03	11 h 27	13 h 17
ARRIVEE E.S.4	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.600				
CH N°4a	PARC REGROUPEMENT	8.300	15.000	0 h 15	11 h 42	13 h 32
CONTROLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°3						
H-25	000				12h37	
H-15	00				12h42	
H-5	0				12h47	
SECTION N°3						100ème V
CH N°4b	PODIUM	0.000	-	1 h 10	12 h 52	14 h 32
CH N°4c	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h05	12 h 57	14 h 37
CH N°4d	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0 h 20	13 h 17	14 h 47
CH N°5	RUE DU FOUR A CHAUX	6.700	6.100	0 h 08	13 h 25	14 h 55
DEPART E.S.5	RUE DU FOUR A CHAUX	0.100	-	0 h 03	13 h 28	14 h 58
ARRIVEE E.S.5	D56	6.700				
CH N°6	FOLLEMPRISE - MASSY	20.800	14.100	0 h 22	13 h 50	15 h 20
DEPART E.S.6	FOLLEMPRISE - MASSY	0.200	-	0 h 03	13 h 53	15 h 23
ARRIVEE E.S.6	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.600				
CH N°6a	PARC REGROUPEMENT	8.300	14.000	0 h 15	14 h 08	15 h 48
SECTION N°4						
H-25	000				15h03	
H-15	00				15h08	
H-5	0				15h13	
SECTION N°4						90ème V
CH N°6b	PODIUM	0.000	-	1 h 10	15 h 18	16 h 48
CH N°6c	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h05	15 h 23	16 h 53
CH N°6d	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0 h 20	15 h 43	17 h 13
CH N°7	RUE DU FOUR A CHAUX	6.700	6.100	0 h 08	15 h 51	17 h 21
DEPART E.S.7	RUE DU FOUR A CHAUX	0.100	-	0 h 03	15 h 54	17 h 24
ARRIVEE E.S.7	D56	6.700				
CH N°8	FOLLEMPRISE - MASSY	20.800	14.100	0 h 22	16 h 16	17 h 46
DEPART E.S.8	FOLLEMPRISE - MASSY	0.200	-	0 h 03	16 h 19	17 h 49
ARRIVEE E.S.8	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.600				
CH N°8a	PARC REGROUPEMENT ET PODIUM PUIS PARC FERME	8.300	15.000	0 h 15	16 h 34	18 h 04